

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES
ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE
MUTUELLES

FINANCIAL STATEMENTS
ÉTATS FINANCIERS

JUNE 30, 2020

30 JUIN 2020

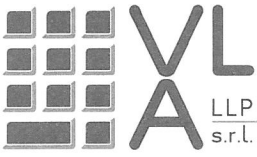
**CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL
INSURANCE COMPANIES**

**TABLE OF CONTENTS
JUNE 30, 2020**

**ASSOCIATION CANADIENNE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE**

**MUTUELLES
TABLE DE MATIÈRES
30 JUIN 2020**

Independent Auditors' Report	2 - 5	Rapport des auditeurs indépendents
Balance sheet	6	Bilan
Statement of revenue and expenses and surplus	7	État des revenus et dépenses et surplus
Statement of cash flows	8	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	9 - 13	Notes complémentaires



INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the Board of Directors and members of the Canadian Association of Mutual Insurance Companies

Opinion

We have audited the accompanying financial statements of Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles, which comprise the balance sheet as at June 30, 2020, the statements of revenue and expenses and surplus, the statements of cash flows for the year then ended, and notes to financial statements.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles as at June 30, 2020 and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for Not-for-Profit Organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the "Auditor's responsibilities for the Audit of the Financial statements" section of our report. We are independent of the Association in accordance with ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with the Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for Not-for-Profit Organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Association or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Association's financial reporting process.

Auditor's responsibilities for the Audit of the Financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatement can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements. As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgement and maintain professional skepticism throughout the audit.

Auditors' responsibilities for the Audit of the Financial statements (continued)

We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Association's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Association to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with the governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

The engagement partner on the audit resulting in this independent auditor's report is Denis Courville, CPA, CA.

Vaillancourt Lavigne & Associés LLP/s.r.l.

Licensed Public Accountants
Chartered Professional Accountants
Ottawa, Ontario
August 13, 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux membres de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles, qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et l'état des revenus et dépenses et surplus, l'état des flux de trésoreries pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une confirmation que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie concernant notre indépendance, et communiquons avec eux toutes les relations ou autres matières pouvant raisonnablement être considérées avoir un impact sur notre indépendance, et lorsqu'applicable, les sauvegardes pertinentes.

L'associé en charge de l'audit résultant en ce rapport de l'auditeur indépendant est Denis Courville, CPA, CA.

Vaillancourt Lavigne + Associés LLP/s.r.l.

Experts-comptables autorisés
Comptables professionnels agréés
Ottawa, Ontario
Le 13 août 2020

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL
INSURANCE COMPANIES

BALANCE SHEET
JUNE 30, 2020

ASSOCIATION CANADIENNE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE
MUTUELLES

BILAN
30 JUIN 2020

	2020	2019	
ASSETS			ACTIF
Current Assets			Actif à Court Terme
Cash	\$ 570,936	\$ 463,531	Encaisse
Term deposits and accrued interest	360,990	364,577	Dépôts à terme et intérêts courus
Accounts receivable (note 3)	-	1,213	Débiteurs (note 3)
Prepaid expenses	<u>266,186</u>	<u>255,390</u>	Frais imputables au prochain exercice
	1,198,112	1,084,711	
Property, plant and equipment (note 4)	<u>6,623</u>	<u>4,354</u>	Immobilisations (note 4)
	<u>\$ 1,204,735</u>	<u>\$ 1,089,065</u>	
LIABILITIES AND SURPLUS			PASSIF ET SURPLUS
Current Liabilities			Passif à Court Terme
Accounts payable and accrued charges (note 5)	\$ 22,786	\$ 11,830	Créditeurs et frais courus (note 5)
Unearned revenue	<u>571,029</u>	<u>475,667</u>	Revenus perçus d'avance
	593,815	487,497	
Surplus - unrestricted	<u>610,920</u>	<u>601,568</u>	Surplus - non restreint
	<u>\$ 1,204,735</u>	<u>\$ 1,089,065</u>	

APPROVED BY THE BOARD

AU NOM DU CONSEIL

Director



administrateur

Director



administrateur

**CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL
INSURANCE COMPANIES**
STATEMENT OF REVENUE AND EXPENSES
AND SURPLUS
YEAR ENDED JUNE 30, 2020

**ASSOCIATION CANADIENNE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE
MUTUELLES**
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET
SURPLUS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

	2020	2019	
REVENUE			REVENUS
Association fees	\$ 474,441	\$ 457,778	Frais d'adhésion
CSIO	405,107	386,566	CEPA
Member conventions	264,783	311,553	Congrès des membres
Other income	<u>32,661</u>	<u>18,383</u>	Autres revenus
	<u>1,176,992</u>	<u>1,174,280</u>	
EXPENSES			DÉPENSES
CSIO	386,044	363,988	CEPA
Salaries and benefits	306,093	296,123	Salaires et avantages sociaux
Member conventions	241,866	337,852	Congrès des membres
Professional fees	87,868	87,863	Honoraires professionnels
Directors' fees and meetings	37,038	46,135	Jetons de présences et frais d'assemblées
Rent	30,107	21,932	Loyer
Auditing fees	12,543	12,148	Honoraires d'audit
Travel	12,532	15,819	Frais de déplacements
Training and conferences	10,567	11,794	Cours et conférences
Office	8,666	2,900	Frais de bureau
Telephone	8,584	5,056	Téléphone
Memberships	8,479	8,897	Associations
Insurance	7,340	6,330	Assurances
Crawford	2,658	6,522	Crawford
Sundry	1,925	2,279	Divers
Printing and stationary	1,528	1,208	Imprimerie et papeterie
Amortization	1,459	1,088	Amortissement
Entertainment	988	2,280	Frais de représentation
Maintenance and repairs	897	1,476	Entretien et réparations
Postage and courier	<u>458</u>	<u>204</u>	Frais de poste et de messagerie
	<u>1,167,640</u>	<u>1,231,894</u>	
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES (EXPENSES OVER REVENUE)	9,352	(57,614)	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)
SURPLUS, BEGINNING OF YEAR	<u>601,568</u>	<u>659,182</u>	SURPLUS AU DÉBUT
SURPLUS, END OF YEAR	<u>\$ 610,920</u>	<u>\$ 601,568</u>	SURPLUS À LA FIN

**CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL
INSURANCE COMPANIES**
STATEMENT OF CASH FLOWS
YEAR ENDED JUNE 30, 2020

**ASSOCIATION CANADIENNE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE
MUTUELLES**
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

	2020	2019	
OPERATING ACTIVITIES			EXPLOITATION
Excess of revenue over expenses (expenses over revenue)	\$ 9,352	\$ (57,614)	Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)
Amortization, an item not requiring cash	<u>1,459</u>	<u>1,088</u>	Amortissement, poste ne comportant aucun mouvement de liquidité
	10,811	(56,526)	
Changes in non-cash working capital items:			Variation des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités:
Accounts receivable	1,213	(455)	Débiteurs
Prepaid expenses	(10,796)	(219,981)	Frais imputables au prochain exercice
Accounts payable and accrued charges	10,956	(5,480)	Créditeurs et frais courus
Unearned revenue	<u>95,362</u>	<u>47,467</u>	Revenus perçus d'avance
	<u>107,546</u>	<u>(234,975)</u>	
INVESTING ACTIVITIES			
Net change in term deposits and accrued interest	3,587	(103,867)	Variation nette des dépôts à terme et intérêts courus
Purchase of property, plant and equipment	<u>(3,728)</u>	<u>-</u>	Acquisitions d'immobilisations
	<u>(141)</u>	<u>(103,867)</u>	
INCREASE (DECREASE) IN CASH AND EQUIVALENTS	107,405	(338,842)	AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS
CASH AND EQUIVALENTS, BEGINNING	<u>463,531</u>	<u>802,373</u>	LIQUIDITÉS AU DÉBUT
CASH AND EQUIVALENTS, ENDING	<u>\$ 570,936</u>	<u>\$ 463,531</u>	LIQUIDITÉS À LA FIN

**CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL
INSURANCE COMPANIES**
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30 2020

**ASSOCIATION CANADIENNE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

1. STATUS AND NATURE OF ACTIVITIES

The Canadian Association of Mutual Insurance Companies, incorporated under Part II of the *Canada Corporations Act*, and continued under the *Canada Not-for-profit Corporations Act*, promotes and protects the interests of mutual insurance companies. The Association is a tax exempt association under ITA 149 (1) (l).

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

These financial statements are prepared using the Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Use of estimates

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires the utilisation of estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities, related amounts of revenues and expenses and disclosure of contingent assets and liabilities. Consequently, actual amounts could differ from those estimates.

Financial instruments

Measurement of financial instruments

The association initially measures its financial assets and liabilities at fair value.

The association subsequently measures all its financial assets and financial liabilities at amortized cost, except for investments in equity instruments, if any, that are quoted in an active market, which are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in net income.

Financial assets measured at amortized cost include cash, term deposits and accrued interests and accounts receivable.

Financial liabilities measured at amortized cost include accounts payable and accrued charges and unearned revenue.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles, constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, promouvoit et défend les intérêts des compagnies d'assurance mutuelles. L'Association est une association exempt d'impôts selon LIR 149 (1) (l).

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les entreprises à but non lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés, sur les postes de produits et charges y afférents, ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, s'il y a lieu, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, les dépôts à terme et intérêts courus et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et des revenus perçus d'avance.

**CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL
INSURANCE COMPANIES**
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30 2020

**ASSOCIATION CANADIENNE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Impairment

Financial assets measured at cost are tested for impairment when there are indicators of impairment. The amount of write-down is recognized in net income. The previously recognized impairment loss may be reversed to the extent of the improvement, directly or by adjusting the allowance account, provided it is no greater than the amount that would have been reported at the date of reversal had the impairment not been recognized previously. The amount of the reversal is recognized in net income.

Transaction cost

The association recognizes its transaction costs in net income in the period incurred. However, financial instruments that will not be subsequently measured at fair value are adjusted by the transaction costs that are directly attributable to their origination, issuance or assumption.

Cash and equivalents

The association's policy is to disclose bank balances under cash and cash equivalents, including term deposits with a maturity period of three months or less from the date of acquisition or that can be cashed without penalty.

Property, plant and equipment

Purchased property, plant and equipment are recorded at cost. Amortization of property, plant and equipment is calculated on the diminishing balance method using the following rates:

Equipment	20%
Computer equipment	55%

Revenue recognition

Association fees are recorded at the time of membership renewal or at the time that new member joins. Convention revenue is recorded at the time of the event and is based on participants. CSIO revenue is recorded at the time it is charged back to participating members. Other income is recorded when it is reasonably assured that the amounts will be received.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'entreprise comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tiennent compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Liquidités

Les liquidités incluent les soldes bancaires et les dépôts à terme avec une échéance de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition ou ceux qui peuvent être encaissés sans pénalité.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux suivants sont utilisés:

Équipement	20%
Matériel informatique	55%

Constataion des revenus

Les frais d'adhésion sont comptabilisés au moment du renouvellement ou au moment où un nouveau membre se joint. Les revenus de congrès sont comptabilisés au moment de l'événement et sont basés selon les participants. Les revenus de CEPA sont comptabilisés au moment où les frais sont facturés aux membres participants. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'encaissement est raisonnablement certain.

**CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL
INSURANCE COMPANIES**
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30 2020

**ASSOCIATION CANADIENNE DES
COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

3. ACCOUNTS RECEIVABLE

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Commodity taxes receivable	\$ <u>-</u>	\$ <u>1,213</u>

Management is of the opinion that all accounts receivable are collectible and that no allowance for doubtful accounts is required.

3. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Taxes à la consommation	<u>-</u>	\$ <u>1 213</u>

La direction est d'avis que toutes les créances sont recouvrables et qu'aucune provision pour créances douteuses est nécessaire.

4. PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT

	<u>Cost</u>	<u>Accumulated Amortization</u>	<u>2020 Net book Value</u>	<u>2019 Net book Value</u>
Equipment	\$54,297	\$ 48,564	\$ 5,733	\$ 4,354
Computer equipment	<u>1,228</u>	<u>338</u>	<u>890</u>	<u>-</u>
	<u>\$55,525</u>	<u>\$ 48,902</u>	<u>\$ 6,623</u>	<u>\$ 4,354</u>

4. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>2020 Coût non amorti</u>	<u>2019 Coût non amorti</u>
Équipement	54 297 \$	48 564 \$	5 733 \$	4 354 \$
Matériel informatique	<u>1 228</u>	<u>338</u>	<u>890</u>	<u>-</u>
	<u>55 525 \$</u>	<u>48 902 \$</u>	<u>6 623 \$</u>	<u>4 354 \$</u>

5. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED CHARGES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Accounts payable and accrued charges	\$ 12,615	\$ 11,258
Government remittances	<u>10,171</u>	<u>572</u>
	<u>\$ 22,786</u>	<u>\$ 11,830</u>

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Créditeurs et frais courus	12 615 \$	11 258 \$
Sommes à remettre à l'état	<u>10 171</u>	<u>572</u>
	<u>22 786 \$</u>	<u>11 830 \$</u>

6. COMMITMENTS

The Association entered into a new office space lease agreement expiring September 1, 2021 for an amount of \$36,230. Future minimum lease payments will be as following : 2021 - \$31,048, 2022 - \$5,182.

Payments on a vehicle lease, expiring September 28, 2021. Future minimum lease payments are as follows: 2021 - \$6,398 and 2022 - \$1,600.

An agreement between Halifax Marriott Harbourfront and Canadian Association of Mutual Insurance Companies was signed on December 20, 2016 for the 2023 annual convention. As per this agreement, the association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of \$181,597 would become payable within thirty (30) days of cancellation as liquidated damages.

An agreement between Hilton Niagara Falls Hotel & suites and Canadian Association of Mutual Insurance Companies was signed on August 13, 2018 for the 2021 annual convention. As per this agreement, the association acknowledges that if it cancels its reservations before June 30, 2020, a cancellation fee of \$18,024 would become payable within thirty (30) days of cancellation as liquidated damages.

7. FINANCIAL INSTRUMENTS

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The entity is exposed to interest rate risk on its investments. The investments held are fixed rate term deposits and subject the association to a fair value risk.

6. ENGAGEMENTS

L'Association a signé un contrat de location exploitation d'un nouvel espace de bureau échéant le 1er septembre 2021 pour un total de 36 230\$. Les paiements minimums futurs sont comme suit: 2021 - 31 048\$ et 2022 - 5 182\$

Les versements relatifs à un contrat de location exploitation d'un véhicule, échéant le 28 septembre 2021. Les paiements minimums futurs sont comme suit: 2021 - 6 398\$ et 2022 - 1 600\$.

Un accord entre Halifax Marriott Harbourfront et Association Canadienne des compagnies d'assurance mutuelles fut signé le 20 décembre 2016 pour la réservation de chambres pour le congrès annuel de l'année 2023. Selon cette entente, l'association reconnaît que toute annulation constituera une violation de cet engagement et elle devra payer, dans les trente jours suivant la date d'annulation, un montant de 181 597\$ comme frais de dommages-intérêts.

Un accord entre Hilton Niagara Falls hotel & suites et Association Canadienne des compagnies d'assurance mutuelles fut signé le 13 août 2018 pour la réservation de chambres pour le congrès annuel de l'année 2021. Selon cette entente, l'association reconnaît que toute annulation avant le 30 juin 2020 constituera une violation de cet engagement et elle devra payer, dans les trente jours suivant la date d'annulation, un montant de 18 024\$ comme frais de dommages-intérêts.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt sur ces investissements. Les investissements détenus sont des dépôts à terme à taux fixe et expose l'association à un risque de juste valeur.

8. EMPLOYEE FUTURE BENEFITS

CAMIC employees are members of the Ontario Mutual Insurance Association (OMIA) group pension plan which has a multiple employer defined benefit plan and a defined contribution plan. Since it is impractical for OMIA to provide actuarial valuations at various dates including CAMIC's year end, the defined benefit plan is treated as a defined contribution plan and the pension plan actuarial gains and losses are recorded as of the latest available information. The last available estimated valuation covers the period up to December 31, 2018.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés de l'ACCAM sont membres du groupe du régime de retraite de Ontario Mutual Insurance Association (OMIA) qui a un régime à prestations déterminées multi-employeurs ainsi qu'un régime à contributions déterminés. Puisque il serait impossible pour OMIA de fournir des évaluations actuarielles à différentes dates incluant la fin d'exercice de l'ACCAM, le régime à prestations déterminés est considéré comme un régime à contributions déterminées de sorte que la quote-part des pertes/gains actuariels est comptabilisée lorsque l'information est disponible. La dernière évaluation estimative disponible est celle qui couvre la période jusqu'au 31 décembre 2018.